



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics au cours de la gestion budgétaire 2019

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au cours de la gestion budgétaire de l'année 2019. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

Le montant des marchés approuvés en 2019, s'élève à 1 331,8 milliards de FCFA contre 1 189,7 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 11,9%. En nombre, 5 271 marchés ont été approuvés contre 4 835 en 2018, soit une hausse de 9%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 73,1% des marchés approuvés en 2019 contre 80% en 2018, soit une baisse de 6,9 points. Quant aux procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), elles représentent 24,6% du montant des marchés approuvés en 2019 contre 18% en 2018, soit une hausse de 6,6 points. Concernant les marchés de gré à gré, ils représentent 7,4% du montant des marchés approuvés en 2019 contre 10,2% en 2018, soit une baisse de 2,8 points.

La part des marchés attribués aux petites et moyennes entreprises (PME) est passée de 19,1% en 2018 à 40,2% en 2019, soit une hausse de 21,1 points. Cette hausse traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés a baissé, passant de 97,3 jours en 2018 à 95,4 jours en 2019, soit une baisse de 1,9 jour.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO) est passé de 7,4 jours en 2018 à 5,8 jours en 2019, soit une baisse de 1,6 jour. Cette baisse s'explique par l'amélioration du délai d'examen et de validation des dossiers d'appels d'offres par la Direction des Marchés Publics (DMP) ;
- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO) est passé de 8 jours en 2018 à 7 jours en 2019, soit une baisse de 1 jour;
- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 12,5 jours en 2018 à 11,6 jours en 2019, soit une baisse de 0,9 jour;
- le délai d'approbation du marché est passé de 10,3 jours en 2018 à 7,2 jours en 2019, soit une baisse de 3,1 jours.

Quelques évolutions moins favorables ont toutefois été relevées. Elles concernent notamment le délai de demande d'avis de non objection, qui est passé de 8,8 jours à 9,2 jours ; le délai de traitement de l'avis de non objection, qui est passé de 6,4 jours à 6,8 jours du fait des retards dans le traitement des observations de la Direction des Marchés Publics (DMP) sur les

propositions d'attribution par les autorités contractantes ; et le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation du marché, qui est passé de 5,1 jours à 7 jours, en lien avec les retards dans la transmission d'informations financières sur l'attributaire, nécessaires à la numérotation du marché.

3. Concentration des marchés publics

L'examen de certains indicateurs statistiques permet d'apprécier le degré de concentration des marchés. L'un des plus importants est l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire et donc absence totale de concentration) et 1 (très forte concentration des marchés).

Pour la gestion budgétaire 2019, cet indice affiche une valeur de 0,003 ; ce qui témoigne d'une faible concentration des marchés publics en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise.

4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Le projet de dématérialisation des marchés publics, entré dans sa phase pratique avec vingt-cinq ministères, se poursuit à travers l'élaboration des dossiers d'appels d'offres via l'applicatif « e-marchespublics ». A fin décembre 2019, ce sont 452 dossiers d'appels d'offres qui ont été traités dans l'applicatif.

Afin de renforcer la transparence et l'efficacité des opérations de passation des marchés, un nouveau Code a été adopté à travers l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics. Ce nouveau Code, qui sera appliqué aux opérations de passation des marchés publics à partir de la gestion budgétaire 2020, introduit des innovations majeures dont l'introduction de nouveaux types de marchés, la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics qui sont assurées par des organes distincts, notamment, les Cellules de passation, la Direction des Marchés Publics et l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, et des dispositions favorisant l'accès des PME à la commande publique.

Concernant plus spécifiquement les PME, le nouveau Code consacre le relèvement de 20% à 30% du quota des marchés en faveur des PME; le relèvement de 5% à 15% de la marge de préférence octroyée à tout soumissionnaire à un appel d'offres qui prévoit de sous-traiter au moins 30% du montant de son marché à une PME locale; la réduction à 1,5% du taux maximum du cautionnement provisoire et l'allègement des conditions d'exigence des attestations fiscales et sociales.

Telle est l'économie de la présente communication, soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Ministre auprès du Premier Ministre,
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

Moussa SANOGO

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation en 2019

MODE	Année 2017				Année 2018				Année 2019			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT(FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	4 036	81,0	891 535 215 246	97,3	3 840	79,4	1 165 853 265 439	98,0	4 029	76,4	1 301 663 705 880	97,7
Appel d'offres ouvert	2 119	42,5	474 790 735 343	51,9	2051	42,4	753 399 227 298	63,4	1 973	37,4	502 034 688 883	37,7
Appel d'offres restreint	382	7,7	140 349 914 202	15,3	353	7,3	197 870 612 511	16,6	457	8,7	471 392 258 312	35,4
Sous total procédures concurrentielles	2 501	50,2	615 140 649 545	67,2	2 404	49,7	951 269 839 809	80,0	2 430	46,1	973 426 947 195	73,1
Marchés de Gré à gré	367	7,4	163 856 455 893	17,9	274	5,7	120 951 067 141	10,2	316	6,0	98 538 664 400	7,4
Avenants	298	6,0	26 848 835 084	2,9	356	7,4	20 633 711 603	1,7	388	7,4	111 020 730 922	8,3
Conventions	152	3,1	54 605 744 071	6,0	116	2,4	34 718 489 260	2,9	136	2,6	73 091 887 692	5,5
Lettres de commande valant marché	718	14,4	31 083 530 653	3,4	690	14,2	38 280 157 626	3,2	759	14,4	45 585 475 671	3,4
Sous total procédures non concurrentielles	1 535	30,8	276 394 565 701	30,2	1 436	29,7	214 583 425 630	18,0	1 599	30,3	328 236 758 685	24,6
PROCEDURES SIMPLIFIEES	946	19,0	24 277 667 463	2,7	995	20,6	23 859 371 535	2,0	1 242	23,6	30 122 273 381	2,3
Procédures simplifiées à compétition limitée	662	13,3	14 954 127 845	1,6	770	15,9	16 741 856 655	1,4	966	18,3	22 085 957 340	1,7
Procédures simplifiées à compétition ouverte	284	5,7	9 323 539 618	1,0	225	4,7	7 117 514 880	0,6	276	5,2	8 036 316 041	0,6
TOTAL	4 982	100	915 812 882 709	100	4 835	100	1 189 712 636 974	100	5 271	100	1 331 785 979 261	100

Source : DMP

Tableau 2 : Répartition des marchés de gré à gré par ministère en 2019

INSTITUTIONS ET MINISTERES	Nombre	Montant (FCFA)
Ministère de l'Hydraulique	27	19 307 552 016
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	2	14 145 384 726
Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	20	14 066 158 211
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	71	10 908 936 453
Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	20	10 565 880 336
Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	31	8 929 836 749
Ministère de l'Economie et des Finances	20	5 634 370 147
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	38	3 035 535 079
Ministère des Sports	2	2 507 629 955
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	13	1 812 639 582
Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeune	9	1 790 919 831
Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste	1	1 117 130 780
Ministère des Eaux et Forêts	1	999 000 000
Ministère de l'Environnement et du Développement Rural	11	774 098 310
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	4	707 478 842
Primature et Services Rattachés	9	564 834 146
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté	14	461 001 678
Ministère des Transports	3	438 075 952
Cours des Comptes	7	290 696 053
Ministère de la Communication et des Medias	1	137 719 984
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	4	132 870 782
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	6	131 381 818
Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé	2	79 532 970
TOTAL	316	98 538 664 400

Source : DMP

Tableau 3 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise en 2019

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin décembre 2018						Fin décembre 2019					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nombre	%	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Nombre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	416	22,6	1 310	27,1	227 411 118 973	19,1	1 395	67,8	3 380	64,1	535 951 095 894	40,2
Autres entreprises	1 426	77,4	3 525	72,9	962 301 518 001	80,9	662	32,2	1 891	35,9	795 834 883 367	59,8
TOTAL	1 842	100	4 835	100	1 189 712 636 974	100	2 057	100	5 271	100	1 331 785 979 261	100

Source : DMP

Tableau 4 : Délais de passation des marchés publics en 2019

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens (en jours)	
		2018	2019
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	11	7,4	5,8
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	22,8	24,8
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	8	8	7
Demande d'avis de non objection	3	8,8	9,2
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	5	6,4	6,8
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3
Publication des résultats et délais de recours	10	10	10
Signature de l'attributaire du marché	3	12,5	11,6
Signature de l'autorité contractante et numérotation	5	5,1	7
Approbation du marché	7	10,3	7,2
Notification de l'approbation du marché	3	3	3
Délai global moyen de passation de marchés	88	97,3	95,4

Source : DMP